



BULLETIN MENSUEL

7^{me} Année

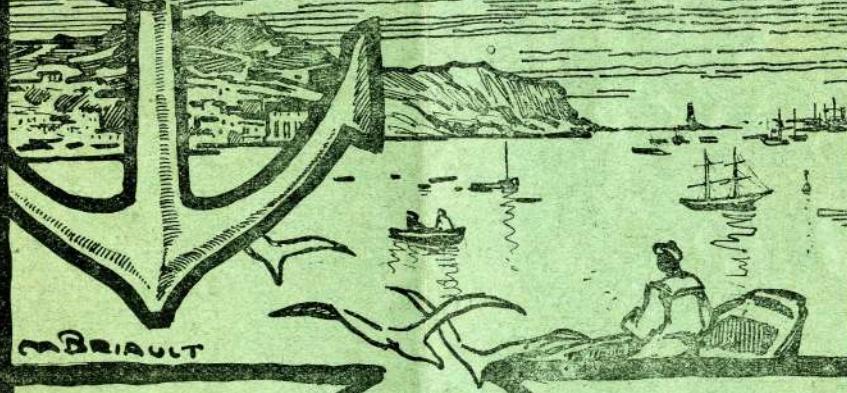
N° 75

15 MARS

1930



FOYER PAROISSIAL

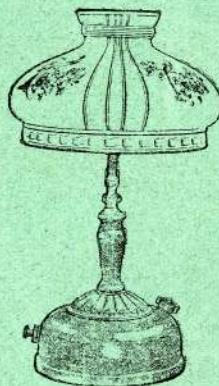


ABONNEMENT
(servi par la Poste)

FRANCE . . 10 fr.
ETRANGER . . 12 fr.

ADMINISTRATION
au Presbytère
de Saint-Pierre





AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ EGALLEMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER A REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

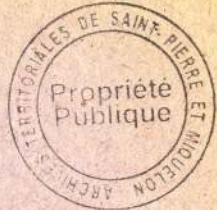
DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ MME VVE A. PATUREL.

Vve A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets
TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE
POELES DE CUISINE & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS
VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - ENTERPRISE - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

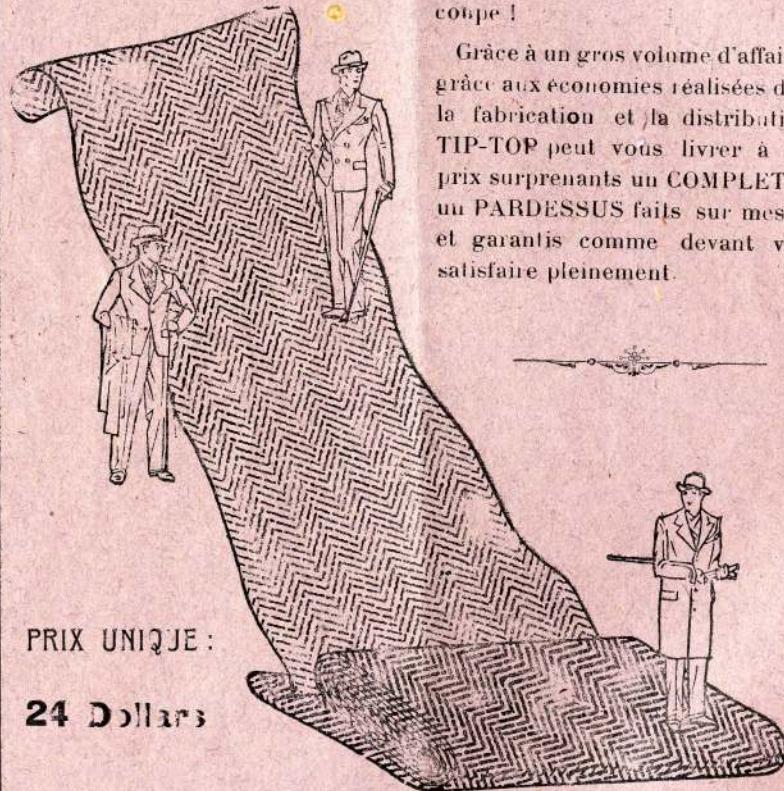
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



VÊTEMENTS TIP TOP

Les nouveaux tissus d'automne TIP-TOP sont prêts !... Tous ces magnifiques tissus forment la plus belle collection que nous ayons pu présenter depuis plusieurs années. C'est le fruit de six mois de recherches sur tous les marchés de draps d'Europe et d'Amérique. Voyez-les ! Examinez les modèles terminés ! Admirez-en le beau travail, la belle coupe !



PRIX UNIQUE :

24 Dollars

Grâce à un gros volume d'affaires, grâce aux économies réalisées dans la fabrication et la distribution, TIP-TOP peut vous livrer à des prix surprenants un COMPLET ou un PARDESSUS faits sur mesure et garantis comme devant vous satisfaire pleinement.



RENSEIGNEMENTS & ÉCHANTILLONS

Chez **Etienne DAGUERRE**

SAINT-PIERRE & MIQUELON



1930

Le FOYER PAROISSIAL

Bulletin mensuel (7^{me} Année).

Les abonnements sont annuels et partent du mois de janvier.

Prix de l'abonnement, servi par la Poste :

POUR TOUTE LA FRANCE : 10 fr. — POUR L'ÉTRANGER : 12 fr.

Prix du N° : 0 fr 75

En dépôt, à Saint-Pierre :

Chez Mme GLOANEC, M. Albert BRIAND,
M. Pierre LE TIEG.

N. B. — Prière à nos chers Abonnés de France, du Canada, de Terre-Neuve et des Etats-Unis de nous faire parvenir, si ce n'est déjà fait, le montant de leur abonnement pour 1930.

Il reste plusieurs collections du *Foyer paroissial* des années parues, soit : 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929.

Ne serait-il pas bon, dans les familles, d'avoir ces pages, de les garder, de les relire, puisqu'elles font revivre des choses d'un passé connu et souvent aimé ?...

Prix de la collection d'une année : 6 fr. — Les 5 premières années : 20 fr. — La 6^{me} année : 8 fr. — *S'adresser au Foyer.*

Prière à nos chers Abonnés de nous aviser sans retard des changements de domicile, afin que le *Foyer paroissial* ne subisse pas de retard dans la distribution.

-- Quand il y a lieu de faire une nouvelle adresse, ils voudront bien envoyer 1 franc pour frais d'impression.



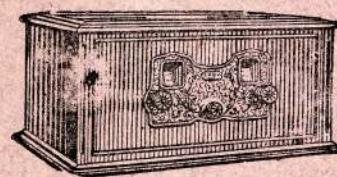
FADA Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 26. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines, Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant
113, Route de Coutances
Granville [Manche]



Paroisse de Saint-Pierre

Service paroissial et Renseignements divers

MESSES. — *Dimanches et fêtes* : 6 h., 7 h. 1/2 et 10 h.

Jours de semaine : 6 h., 7 h. et 8 h. — Le jeudi à 8 h., messe des Ecoles.

VÉPRES. — *Dimanches et fêtes* : à 2 h.

L'Angelus est sonné le matin à 5 h 1/2., et le soir à 6 h. 1/2.

Les autres Offices sont indiqués au Calendrier du mois.

INSCRIPTION DE MESSES. — Au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÉMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

MARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*. Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

N. B. — **RÉUNIONS D'OEUVRES.** — Elles ont lieu au Foyer paroissial, dans les locaux qui leur sont affectés.

Un Règlement intérieur en détermine les jours et l'heure.





Calendrier du Mois de Avril 1930

3 Jeudi. — S. Benoit de S. Philadelphie, conf. — A 8 h., clôture de la mission des Enfants : messe, comm. générale et bénédiction apostolique. — Quête dite « pour la Mission ». — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

4 Vendredi. — 1^{er} du mois. — St Isidore, Ev. conf. et doct. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix, amende honorable et salut.

5 Samedi. — 1^{er} du mois. — S. Vincent Ferrier, conf. — A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. — Le soir à 6 h., chapelet, itanies et salut.

N. B. — *A partir de demain 6 avril, jusqu'à la Toussaint*, les heures des messes sont ainsi fixées : DIMANCHES et FÊTES à 6 h., première messe ; à 7 h. 1/2, deuxième messe ; à 10 h., grand'messe. — LES JOURS DE SEMAINE : messes à 6 h., 7 h. et 8 h., sauf les modifications exigées par le service paroissial. — *L'Angelus* du matin est sonné à 5 h. 1/2.

6 Dimanche de la Passion. — 1^{er} du mois. — Exposition du T. S. Sacrement pendant la Grand'messe et les vêpres. — Après les vêpres, sermon pour l'ouverture de la Mission des Dames et des Jeunes Filles. — Bénédiction et procession mensuelle. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

N. B. — *Cette semaine, jusqu'à vendredi inclusivement, il y aura chaque soir, à 8 h., une instruction pour les dames et les jeunes filles. — En outre, lundi, mardi et mercredi après la messe de 7 h., une instruction spéciale pour les jeunes filles ; et jeudi, vendredi et samedi, après la messe de 8 h., une instruction spéciale pour les dames. — Les tribunes seront fermées.*

11 Vendredi. — N.-D. des Sept-Douleurs. — A l'Office du soir (Mission des Dames et des Jeunes Filles), quête dite « pour la Mission ».

12 Samedi. — Confessions matin et soir.

13 Dimanche des Rameaux. — La 1^{re} messe (avec chants) aura lieu à 6 h. — Communion générale des Dames et des Jeunes Filles. — A 8 h., 2^{me} messe. — A 10 h., bénédiction des Rameaux, grand'messe. — Aux Vêpres, sermon pour la clôture de la Mission. Bénédiction apostolique.

Le soir, à 8 h. 1/2 au Foyer paroissial : LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR, conférence avec projections et chants. — Une quête sera faite au profit de la Chapelle de Sainte-Thérèse, à Langlade.

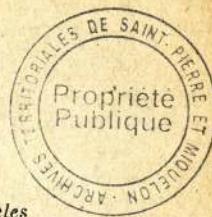
N. B. — *Les quêtes de ce jour sont pour les dispenses de Carême. — On peut déposer les aumônes de Carême dans le tronc installé au fond de l'église.*

16 Mercredi-Saint. — 3^{me} du mois. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes — Dans la soirée, confessions

17 Jeudi-Saint. — INSTITUTION DE LA DIVINE EUCHARISTIE. — A 6 h. et 7 h., communion des personnes qui ne peuvent attendre l'heure de la messe. — A 8 h., messe solennelle suivie de la procession au Reposoir. — Adoration du T. S. Sacrement pendant la journée. — Le soir, à 8 h., Office des Ténèbres, chapelet et Amende honorable à Notre-Seigneur. — L'église reste ouverte jusqu'à 10 h.

N. B. — *La sonnerie des cloches cesse depuis la messe de ce jour jusqu'à celle du Samedi-Saint.*

18 Vendredi-Saint. — MORT DE NOTRE-SEIGNEUR. — A 8 h. Office : Adoration de la Croix et Messe dite des « Présanctifiés ».



Une Relique de la Vraie Croix sera exposée toute la journée à la vénération des Fidèles
— A 2 h., Chemin de la Croix ; puis vénération et bâisement de la Relique de la Vraie Croix, avec quête pour l'entretien des Sanctuaires de Jérusalem et de la Terre Sainte. — A 8 h., Office des Ténèbres, sermon sur la Passion et chant du *Slabal*.

19 Samedi-Saint. — A 7 h. 1/2, Office : bénédiction du feu nouveau et des fonts baptismaux ; puis grand'messe [à laquelle on peut communier]. — Distribution de l'eau bénite. — Dans la soirée, confessions.

N. B. — *A partir d'aujourd'hui, à midi, l'Angelus est remplacé par le Regina Cœli, récité debout, jusqu'au samedi qui suit la Pentecôte.*

20 Solennité des Solennités : SAINT JOUR DE PAQUES. — 1^{re} messe à 6 h. ; 2^{me} messe à 7 h. 1/2. — A 10 h., messe pontificale à l'intention de tous les fidèles de la Colonie. — A 2 h. 1/2, Vêpres pontificales et bénédiction papale.

21 Lundi de Pâques — Messes à 6 h. et à 7 h. — A 10 h., Grand'messe pour les défunts de la paroisse. — Le soir, à 6 h., Complies et bénédiction.

25 Vendredi. — Jour des *Litanies Majeures* pour demander à Dieu de conserver en nous la grâce de la résurrection spirituelle. — Le soir, à 6 h. chapelet, litanies des Saints et Salut.

26 Samedi. — A 7 h., messe des E. de M. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut

27 Dimanche de Quasimodo. — 4^{me} du mois. — *Fête annuelle de la Société des Marins sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours.* — — A 7 h., messe de comm. des garçons. — A 10 h., messe solennelle, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la Fondation de la Société des Marins. — Après les vêpres, si le temps le permet, procession à la Croix du Calvaire et bénédiction de la mer.

28 Lundi. — St Marc, Evang. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies des Saints et Salut.



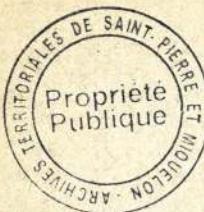
Actes Paroissiaux

(DU 15 FÉVRIER AU 15 MARS 1930)



BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 11 février : TONUSSI, Françoise. Marraine* : Emilie Guillou. — *Le 16 fév.* : OLIVIER, Roger-Désiré-Armand. Parrain : Armand Champdoizeau ; marraine : Laure Jézéquel. — *Le 22 février* : DRAKE, Bernard-Jean-Joseph. Parrain : Philippe Stacey ; marraine : Liliane Drake. — *Le 23 février* : PIKE, Marie-Josèphe-Roberte-Rose. Parrain : Martin Terrant ; marraine : Joséphine Connors. — PIKE, Marguerite-Marie. Parrain : Pierre Saillard ; marraine : Marie De Arburn. — LAHITON, Jean-Michel-Joseph. Parrain : Joseph Thébault ; marraine : Suzanne Slaney. — *Le 2 mars* : LAFARGUE, Paul-Louis-Ernest. Parrain : Ernest Victor ; marraine : Madeleine Lafargue. — ALBISTUR, Maurice-Valentin-Simon. Parrain : Joseph Arozaména ; marraine Simone Clément. — *Le 9 mars* : DESDOUETS, Augusta-Marie-Louise. Parrain : Eugène Siosse ; marraine : Clémence Lebars. — HARAN, Gracieuse-Victoria-Marie.



Parrain : René Haran ; marraine : Victoria Vallée. — CLOCHET, Jean-Yves-Joseph-Eugène. Parrain : Joseph Clochet : marraine : Azeline Sorgniard.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, le 18 février : FITZPATRICK, Pierre-Joseph, et RAYMOND, Joséphine.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, Le 13 février : TONUSSI, Françoise, 1 jour. — Le 17 février : Rio, Charles-Henri, 69 ans. — GIRARDIN, Henri-Pierre-Albert, 2 mois. — Le 3 mars : SERIGNAT, Joseph-Alexandre, 66 ans.

La Bonne Page

9. — Le Décalogue. — Nos devoirs envers la Société.



PRÈS avoir déterminé nos devoirs envers DIEU et envers la Famille, le Décalogue règle nos devoirs envers la Société, dont DIEU est aussi l'auteur.

Mais les premiers membres de la Société c'est nous-mêmes : de sorte que les six derniers Commandements de DIEU, dans une gradation admirable qui comprend la vie, les biens matériels et les biens moraux, prescrivent le respect que nous devons avoir de notre corps et de notre âme, du corps et de l'âme de notre prochain, c'est-à-dire de tout homme avec lequel nous pouvons être en rapport.

IV. — Homicide point ne seras Sans droit, ni volontairement.

C'est de DIEU que tout homme tient sa vie. Le cinquième Commandement nous défend de porter atteinte à cette vie, en nous, et dans les autres.

Défense est donc faite à l'homme de se tuer lui-même (**suicide**) : nous n'avons pas ce droit, car notre vie n'appartient qu'à Celui qui nous l'a donnée, c'est-à-dire à DIEU. Par le suicide, l'homme jette son âme chargée d'un horrible crime entre les mains du Juge éternel : quel sort peut lui être réservé ?— Cependant, quand il s'agit de se dévouer pour les autres, en cas de guerre, de peste, d'incendie, etc., non seulement il est permis



de s'exposer au danger de mourir, mais celui qui le fait par un motif surnaturel imite le dévouement de N.-S. Jésus-Christ, « qui a donné sa vie pour nous sauver tous ».

L'**homicide** est le *meurtre de l'homme par l'homme*, commis volontairement et sans mandat spécial de l'autorité légitime et compétente. C'est un crime qui crie vengeance au Giel : tout assassin attire sur lui la malédiction qui frappa Caïn.

Pour être homicide, remarquons qu'il n'est pas nécessaire de tuer un homme ou une femme dans toute la force de l'âge : il suffit de donner la mort à toute créature humaine, d'une façon ou d'une autre, même à un enfant qui n'est pas encore né...

Et n'y aurait-il pas lieu de signaler ici les pratiques vraiment homicides qui aboutissent en certains pays, à une dépopulation dont s'alarment tous les hommes de bien ? Maisons qui se vident, villages qui tombent, familles qui se suicident elles-mêmes... Y a-t-il rien de plus triste, de plus inquiétant pour l'avenir, de plus contraire, surtout, aux desseins du Créateur et aux premiers ordres qu'il a donnés ?...

C'est aussi un péché grave de se battre en duel; comme aussi de faire subir de mauvais traitements à quelqu'un, de le frapper, de le blesser, d'exercer de la vengeance contre lui, de lui garder de la rancune et de la haine, etc.

Cependant, si l'on est attaqué par un ennemi ou un voleur, on peut se défendre et le repousser, même par la force : c'est ce qu'on appelle le cas de légitime défense. Que si cet ennemi menace toute la nation, c'est la guerre ; toute la nation doit alors se lever pour faire face à l'agression, soutenir ses droits et garder sa liberté.

(A suivre)

MGR A. LE ROY.

Une Basilique en l'honneur de Notre-Dame des Trois « AVE MARIA »

Mgr Audollent, évêque de Blois, vient d'adresser au Directeur de l'Archiconfrérie des Trois Ave Maria une lettre où il bénit de tout cœur et encourage le projet d'un sanctuaire à Notre-Dame des Trois « Ave Maria »

Ce sanctuaire sera élevé à Blois, et aura pour but de glorifier les relations de la Vierge avec l'auguste Trinité.

Pour tous renseignements, comme pour l'envoi des offrandes, s'adresser à M. le Directeur du « PROPAGATEUR », à BLOIS (Loir & Cher).

Avis officiel

à MM. les Voyageurs vers l'Éternité.

I. — Direction du Ciel.

DÉPART : A toute heure. — ARRIVÉE : quand il plait à Dieu.

PRIX DES PLACES : *Premières* : Innocence et charité parfaites.

Secondes : Contrition et pénitence.

Avis. — Il n'y a pas de billets d'aller et retour. — Pas de troisième classe. — Pas de train de plaisir.

Voyage gratuit pour les petits enfants, pourvu qu'ils soient tenus sur les genoux de leur Mère la Sainte Eglise.

On prend des voyageurs à toutes les stations.

Le train est ordinairement peu chargé.

II. — Direction de l'Enfer.

DÉPART : A l'âge de raison. — ARRIVÉE : A toute heure du jour et de la nuit. — PRIX DES PLACES : *Premières* : Sacrilèges, impiété, apostasie. — *Secondes* : Blasphème, impureté, scandale. — *Troisièmes* : Une faute mortelle suffit.

Avis important. — Pas de billets de retour. — Chacun est responsable de ses bagages. — Trains de plaisir fréquents, surtout à l'époque de certaines fêtes.

Arrêt à toutes les stations pour ceux qui, repentants veulent rebrousser chemin et prendre la ligne du Paradis.

Les trains sont toujours chargés, mais luxueux et confortables

III. — Direction du Purgatoire.

Même voie que la première ; mais tous les trains s'arrêtent à l'avant-dernière station.

L'arrêt est parfois très prolongé.

Avis. — Les trains sont omnibus, à *classe unique*.

PRIX DES PLACES : Pénitence insuffisante et simple attrition. — Négligences répétées au service de Dieu.

Tiédeur dans les exercices de piété. — En général, toute œuvre imparfaite ou toute faute véniale insuffisamment réparée.

AUX CHRÉTIENS DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON... ET D'AILLEURS.

Chers Amis, sur quelle voie êtes-vous aiguillés ? Si, après les Pâques, vous êtes sur le chemin du Ciel, restez-y ! Si vous étiez sur une mauvaise voie, hâtez-vous, tandis qu'il en est temps encore, de monter dans le train qui va vers le Paradis.

Ne vous chargez que de bonnes œuvres.

Pour mieux éviter d'être arrêtés à la station du Purgatoire, priez et travaillez en faveur des chères âmes qui s'y trouvent.

**Un cas de conscience.**

Peut-on, en Carême, participer à une soirée récréative, dans un but de bienfaisance ?

N. B. — Il s'agit dans le cas — on Pa deviné — de venir en aide aux victimes des inondations dans le Midi de la France.

RÉPONSE : Et pourquoi pas ?... Mais il y a la manière,..

Il y a la manière chrétienne : et il y a... *l'autre manière*.

Voici la première :

LUI : — « C'est sûr : il ne faut pas refuser de prendre part à une œuvre de bienfaisance.

« Pour les sinistrés, voici, Messieurs les Organisateurs, le montant de 5 places de loges... Toutefois, comme c'est le Carême, ni moi ni les miens n'assisterons à la soirée. Nous savons que la fin ne justifie pas toujours les moyens ; et nous ne voulons pas invoquer un *prétexte* pour méconnaître une loi de l'Eglise. »

Et voici... *l'autre manière* :

LUI : — « Bien sûr : il faut pratiquer la philanthropie et faire un geste de solidarité dans ce malheur qui a si douloureusement frappé nos compatriotes de là-bas.

« Donc, Messieurs les Organisateurs, réservez-moi 5 places de loges ; j'en offrirai deux à des amis. On est si content, surtout en Carême d'avoir une distraction... Il y en a si peu à Saint-Pierre !

« Et puis, il ne s'agit pas d'avoir des idées lugubres : une soirée, c'est fait pour se distraire... Ce n'est pas notre faute s'il y a, là-bas, des morts et des familles en deuil, ruiuées : c'est à leur intention, pour leur venir en aide, que nous voulons assister à la soirée, pour rire et nous amuser. »

N. B. — Il est aisé de voir de quel côté se trouve le geste cordial, désintéressé, élégant, *la manière chrétienne*.



Échos du Mois

(DU 15 FÉVRIER AU 15 MARS 1930)

Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 février au 15 mars, ont été de 11 vapeurs et 8 voiliers.

Médailles d'Honneur. — Par décision du Ministre de la Marine Marchande en date du 3 janvier 1930, la MÉDAILLE D'HONNEUR des Marins du Commerce a été décernée à MM. Constant Longrais, Joseph-Louis Nouvel, Pierre-Joseph Plaa, Emile-Eugène Vigneau.

Tempêtes. — Elles ne sont pas rares, dans nos parages, pendant la saison d'hiver. Celle du 17 février a été particulièrement violente. En ville, il y a eu des dégâts dans plusieurs immeubles ; des cheminées ont été renversées. Dans le port, les bateaux n'étaient guère en sûreté. C'est ainsi que le trois-mâts « Le Volontaire », long-courrier des « Pêcheries de France », a eu ses amarres rompues et est allé s'échouer, à 23 heures, sur les rochers de la Pointe aux canons. Il avait à son bord 200 boucauts de morues sèches à destination de Porto-Rico. Pour faciliter les opérations de renflouage, il a fallu transborder les boucauts de morues sur des chalands ; enfin le 20 février, à la marée de midi, le « Volontaire » s'est dégagé presque seul de sa position critique et a pu revenir s'amarrer au quai pour attendre la visite des experts maritimes. Les dégâts sont, paraît-il, presque insignifiants. Après avoir rembarqué son chargement, le bateau a quitté le barachois dans la matinée du 4 mars, en route vers les Antilles.

Le Carnaval. — On sait que sous ce nom sont compris les divertissements publics qui durent d'ordinaire du jour des Rois ou Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres.

A Saint-Pierre, ces réjouissances n'ont pas toujours été favorisées par le temps. La neige, les pluies, le poudrin, les tempêtes y ont apporté maint obstacle. Cependant ce sont les « traînes » qui ont été à l'honneur le plus longtemps ; et la circulation n'était pas toujours sans difficultés, du fait des gosses qui trouvaient un plaisir extrême à dévaler, à plat ventre sur leurs machines, du haut des rues, tout en criant gare ! aux passants.

Après les vêpres du dimanche, 23 fév., le jeu des « bastons », originaire du pays Basque, a eu un grand succès, avec son fort groupe des bâtonnistes



en costume de sport, qui s'entre-choquaient de leurs bâtons en cadence et au son des violons pour les laisser retomber à un moment précis sur le « mouton ». Nombre de sérénades ont été ainsi données devant la demeure des notabilités Saint-Pierraises et dans les principaux quartiers de la ville.

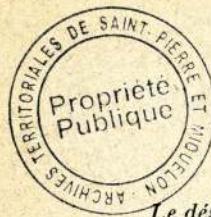
Le Mardi gras a eu ses cortèges, formés surtout d'enfants. Et ceux-ci n'ont pas ménagé leur bruyante admiration au *Boeuf gras*, au *Transatlantique* à deux cheminées, au *Char des Carolles*, à celui du *Loup et du Chaperon rouge*, — pour ne citer que les Numéros les plus marquants. Somme toute, le calme n'a été troublé par rien d'insolite.

Avant le Carême. — La piété Saint-Pierraise ne s'est pas démentie pendant les jours qui ont précédé le Carême. Aux exercices des *Quarante Heures* qui ont eu lieu à l'église, toutes les familles, on peut le dire, ont été représentées. Le dimanche soir de la Quinquagesime, après l'Office des Complies, a eu lieu la procession du T. S. Sacrement dans l'intérieur de l'église. Un important groupe de fillettes habillées de blanc, et de nombreux enfants de chœur ont précédé la Divine Hostie, pendant que les chants de la nef alternaient avec ceux de la tribune. Deux nuits de suite, des hommes se sont relayés d'heure en heure pour former la garde d'honneur autour du Tabernacle, dans la chapelle du Sacré-Cœur.

La cérémonie des Cendres a vu affluer à l'église la foule des grands jours, le matin, le soir surtout où Monseigneur, en termes saisissants, a rappelé la nécessité de réfléchir et de se préoccuper des intérêts de l'âme. Après le sermon, les cendres bénites ont été imposées à ceux des Fidèles qui n'avaient pu les recevoir le matin, tous étant désireux, ce semble, que la vie dût prendre pour eux, selon le mot de Roch Dierge, « ce goût de douleur et de sacrifices que la justice de Dieu lui a donné. »

Chez nos voisins de Terre-Neuve. — Dans les derniers jours de février, quatre hommes, en doris, chassaient les oiseaux de mer près de l'île de Lamaline. En se dirigeant vers le rivage, l'esquif toucha un rocher et les chasseurs tombèrent dans l'eau glaciale. Un seul d'entre eux put se sauver ; les trois autres, dont deux pères de familles, furent noyés.

A Grand-Banc. — Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, un violent incendie s'est déclaré à Grand-Banc (Terre-Neuve). Trois grands magasins de commerce et plusieurs entrepôts de sel furent détruits. Heureusement le vapeur « Glencoe » et la drague, qui était à Fortune, vinrent combattre le sinistre et empêchèrent la ville entière de devenir la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à 250,000 dollars, dont 100,000 seulement seraient couverts par l'assurance.



Le désastre des départements du Midi. — De tristes nouvelles sont parvenues de France, le 8 mars. Plusieurs départements du Midi viennent d'être dévastés par des inondations qui ont accumulé partout des ruines et fait des victimes nombreuses parmi la population.

Immédiatement M. Sautot, Gouverneur p. i., a câblé au Ministère des Colonies pour exprimer les sentiments de douloureuse sympathie de la population de nos îles. Il a pensé qu'il fallait faire plus : s'occuper des morts et de ceux qu'ils laissent derrière eux. Il a donc demandé qu'un service funèbre fût célébré à l'église. D'autre part, un Comité officiel de souscription publique — dont Mgr le Préfet Apostolique a été prié de faire partie — devait recueillir l'obole, si faible fût-elle, des habitants de nos îles, pour marquer ainsi leur solidarité dans le malheur aux Français de France si terriblement éprouvés.

Le lendemain, Monseigneur a fait annoncer, à l'église, que les quêtes du dimanche suivant, 16 mars, seraient au profit des sinistrés et que le montant en serait adressé, au nom de la paroisse, à S. E. le Cardinal Archevêque de Bordeaux, métropolitain des régions ravagées.

Le service funèbre a été célébré solennellement le jeudi 13 mars. L'Administration y avait invité les différentes Assemblées élues, les Notabilités officielles de St-Pierre, les Consuls et l'Association des Anciens Combattants. A l'autel, le R. P. Poisson, célébrant, était assisté par les Pères Lucas et Houée ; et Monseigneur a présidé la cérémonie de l'absoute. Disons que l'office était en harmonie avec les décors de l'église, et a fait planer sur les assistants — presque tout St-Pierre était là — une atmosphère de tristesse, mais aussi de chrétienne espérance.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS le 17 février, par le « Farnorth » : M. A. Briand ; M. et Mme L. Nédellec ; Mlle M. Briand. — Le 2 mars : M. E. Théault ; Mme L. Lefèvre ; Mlle H. Epaule.

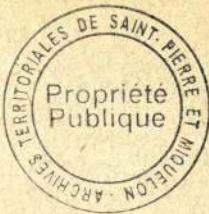
PARTIS, le 6 mars : MM. P. Espagnol, E. Norgeot.

POUR AVOIR DE BONNES SEMENCES,
il faut exiger les **sachets** de **graines** potagères et fleurs
éprouvées ou récoltées par les

Célèbres Cultures de Graines

LE PAYSAN

En vente chez P. LE TIEC, à St-Pierre.



Un peu de notre Histoire (70).

LE 21 septembre 1794, les habitants sédentaires de St-Pierre sont embarqués sur des bateaux anglais et dirigés sur Halifax, et de là les uns sur les îles Jersey et Guernesey, les autres sur différents points des côtes de la Nouvelle-Ecosse où ils se livreront à la pêche pour le compte des Anglais.

Les malheureux déportés ne reverront la France qu'en 1797, et dans quel état !

Quant aux Miquelonais, on sait déjà que le plus grand nombre, avec leur curé, l'abbé Allain, s'enfuit en 1793 aux îles de la Madeleine alors inhabitées. Ce furent les premiers colons sédentaires de ces contrées : ils ont donné naissance à la population actuelle.

Contrairement au précédent de 1778, les Anglais ne brûlèrent pas les bourgs de Saint-Pierre et de Miquelon. Aussi, immédiatement après le départ des Français, plusieurs familles de la baie de Plaisance et de la baie de Fortune — entre autres les O'Gorman, de Burins, les Clulettes et Grandys, de Fortune — vinrent-elles s'installer dans les habitations abandonnées.

Mais ces Terre-Neuviens y séjournèrent à peine deux ans. En 1796, le 28 août, le contre-amiral français Richery, avait coulé sur le Grand Banc 80 navires anglais et, le 4 Septembre, canonné d'importants établissements de pêche sur la côte Sud de Terre-Neuve. Arrivé dans nos parages il détruisit Saint-Pierre de fond en comble ; il en fit autant à Miquelon. Force fut donc aux Terre-Neuviens de retourner chez eux.

Quant à l'amiral français, il ne songea pas à recouvrer les deux îles où il lui aurait été impossible de se maintenir ; et la colonie d'ailleurs inhabitée, demeura sous la domination anglaise jusqu'en 1802.

Cette même année, le 27 mars, le traité d'Amiens rendit à la France, pour la troisième fois, les îles St-Pierre et Miquelon. Presque aussitôt arrivèrent une vingtaine de navires de Saint-Malo, Granville, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz pour y faire la pêche. Ils trouvèrent naturellement tout en ruines : la cale qui servait aux débarquements avait été démolie, et le barachois était obstrué par le lest que les chaloupes anglaises y avaient jeté.

(A suivre)

E. S.



Chronique de l'Île-aux-Chiens

(DU 15 FÉVRIER AU 15 MARS 1930)

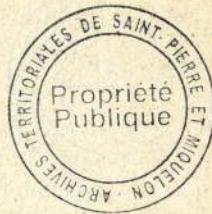
SEPULTURE — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,
le 7 mars : Marie PATAUCE, née Ménard, 48 ans.

Le Concert Boîtier. — Il avait été prévu et annoncé pour le 16 février ; mais en raison du mauvais temps, il ne put avoir lieu que le lendemain.

A l'«Union Sportive» s'étaient joints les hommes de l'Île qui, possédant un talent musical, le mirent bien volontiers à notre disposition. Le programme répertoire choisi des meilleures chansons du barde Breton, chansons du terroir, chansons de mer, chansons patriotiques, fut vivement goûté. Il fut exécuté d'ailleurs avec une maîtrise tout à la louange des chanteurs et des violonistes, ainsi que de celui qui les avait exercés.

Les Anciens Combattants. — Décidément le vent est aux séances récréatives. Après les jeunes, ce furent les «pépères» : ils voulurent prouver qu'ils savaient affronter le feu de la rampe. Le dimanche 23 février, en une séance que Monseigneur et M. le Maire avaient bien voulu rehausser de leur présence, ils enlevèrent à l'assaut deux désopilantes comédies, coupées par des intermèdes variés et le tirage d'une tombola qui n'était pas la partie la moins intéressante du programme. Encouragés par les félicitations de Monseigneur, ils «remirent ça» le samedi suivant, avec le même brio d'ailleurs. Pour l'organisation de la fête, MM Désiré Bouvet et Joseph Admard avaient remplacé le président que de douloureuses circonstances retenaient à la maison et à qui nous offrons nos chrétiennes condoléances pour son deuil cruel. Dans cette soirée, M. J. Nouvel s'était chargé de la partie musicale. Puisse l'entraide mutuelle des hommes et des jeunes gens qui s'est si loyalement affirmée dans ces deux séances, être, — pour employer une expression à la fois militaire et sportive, — le prélude «d'un grand mouvement d'ensemble» vers le bien général à accomplir !

Les travaux de l'église et du presbytère. — L'agrandissement de la sacristie est chose faite, et bien faite. Il permettra d'assurer le service religieux pendant l'hiver avec plus de dignité, plus de confort et moins de frais. Conséquence heureuse, le chœur de l'église et le grand autel ont été repeints et redorés. Sans plus tarder, nos ouvriers en nombre considérable s'attaqueront à la toiture et remplaceront aussi le «clabord» défectueux. Un peu plus tard aura lieu la réfection du clocher. Le presbytère, refait intérieurement l'année dernière, aura aussi bientôt sa toiture neuve. Décidément la municipalité, consciente de son devoir, fait bien les choses. Qu'elle en soit remerciée !



La Tenue à l'Église

L'ÉGLISE est la maison de Dieu ; il y réside dans le T. S. Sacrement de l'autel. Il convient donc d'y avoir toujours un maintien non seulement irréprochable, mais profondément respectueux.

On ne doit jamais y entrer sans être mis d'une manière propre et décence. Les hommes s'y tiennent la tête découverte; les femmes, au contraire, ne doivent jamais s'y rendre en cheveux.

La première chose en entrant à l'église est de prendre de l'eau bénite et de faire le signe de la croix. Il est convenable d'offrir de l'eau bénite aux personnes de sa connaissance. On doit l'offrir avec l'index et le majeur de la main droite, en faisant une légère inclination.

Si la place que l'on doit occuper est prise, le plus simple et le plus poli est d'en prendre une autre s'il y en a de libres à côté ; dans le cas contraire, on s'excuse poliment et on prie la personne qui occupe la place de la céder, à moins que ce soit une personne infirme ou âgée ; dans ce cas, la charité ferait un devoir de ne pas la déranger.

Après avoir fait une pieuse genuflexion, on doit adorer à genoux pendant quelques instants Notre-Seigneur présent au Saint Tabernacle. Il serait de la dernière inconvenance de commencer par se rendre compte de ce qui se passe autour de soi, pour saluer ses voisins et causer avec eux. On peut les saluer par une inclination de tête, mais il faut remettre les autres marques de politesse ou d'amitié au sortir de l'église.

Pendant les offices religieux on se tient debout, assis ou à genoux, selon que l'exigent ou le permettent les cérémonies du culte. Ainsi on se tient debout pendant la lecture de l'Evangile. On s'agenouille ordinairement quand le Saint Sacrement est sur l'autel, spécialement à l'Elévation, et au moment de la bénédiction. Là comme ailleurs, une personne humble et bien élevée évite toute singularité.

Affecter de se tenir debout quand tous s'agenouillent est une attitude déplacée. L'une des règles de la politesse est en effet de s'adapter aux coutumes du milieu où l'on se trouve et de ne choquer personne.

Il est bon d'avoir un livre, un paroissien, et de s'en servir pour l'assistance aux offices et la réception des sacrements.

Il est très bon de prendre part au chant liturgique, et on doit le faire avec piété, évitant de troubler par des éclats de voix l'harmonie du chant.

Lorsqu'on prie vocalement, il faut éviter de fatiguer ses voisins en prononçant à demi-voix, ou avec un sifflement désagréable, les prières que l'on



récite et de se faire remarquer par des attitudes étranges, des gestes indiscrets qui n'appartiennent pas à la piété véritable et qui pourraient quelquefois la faire tourner en ridicule.

A la quête, donner est un devoir de bienséance religieuse. Que faut-il donner ? Nous répondrons par le conseil de Tobie à son fils : « Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu, mais donnez de bon cœur ». On dépose son offrande, sans faire sonner la pièce, au fond de l'aumônière en faisant une légère inclination de la tête. Si l'on ne peut rien donner, on doit témoigner son regret par une légère inclination.

Pendant la prédication, il convient d'écouter avec toute l'attention et tout le respect que mérite la parole de Dieu, en évitant extérieurement tout ce qui pourrait fatiguer le prédicateur ou distraire l'auditoire.

Il faut donc éviter de se moucher, de tousser, de faire des mouvements de pieds ou de mains, de feuilleter un livre, d'approuver ou d'improver par un signe de tête ce que l'on entend, d'échanger avec ses voisins des sourires, des coups d'œil significatifs, etc... Inutile d'ajouter qu'on doit faire tous ses efforts pour ne pas céder au sommeil pendant un sermon. D'autre part, la politesse chrétienne défend toujours de critiquer les sermons qu'on a entendus.

A la fin d'un office, il ne faut pas se précipiter vers la sortie. En tous cas, il est de bon ton de rester à sa place jusqu'à ce que le prêtre ait quitté l'autel.

Enfin la vraie politesse est en éveil pour manifester une spéciale déférence envers les religieuses et les prêtres, et un respect profond des choses saintes, des lieux de prière et de tout ce qui concerne la religion.



A vendre :

— Une Propriété sise rue Nielly. — S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.

DAVIS
Baking Powder



Chronique de Miquelon

(DU 15 FÉVRIER AU 15 MARS 1930)

SEPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, le 23 février : Joséphine-Stella DISNARD, 34 ans.

Le R. Père Vauloup. — Revenu à Miquelon pour dire au revoir à ses paroissiens, le P. Vauloup leur a adressé une touchante allocution à l'issue des vêpres, le dimanche 23 février. Il les a remerciés de la sympathie dont ils lui ont donné des preuves si touchantes, en particulier ceux qui se sont dévoués pour le veiller pendant plusieurs nuits, et leur a dit son grand désir de revenir au plus tôt parmi eux. Il est reparti pour Saint-Pierre le 25 février par le « Dangeac » en compagnie du P. Lucas et du Dr Dunan, venus le matin; et il laisse provisoirement la paroisse aux bons soins de son confrère, le R. Père Lavolé.

Au moment où va paraître le *Foyer paroissial*, le Père Vouloup sera en route pour France. Son séjour à Saint-Pierre lui aura déjà fait du bien. Après un repos nécessaire pour permettre aux médecins spécialistes de l'observer et pour hâter sa guérison, — ce que nous demandons à Dieu! — il s'empressera de revenir à son poste.

Nécrologie. — M. Joseph Sérignat qui a rempli à Miquelon, pendant dix ans, les fonctions de Syndic des gens de mer est décédé à St-Pierre le 28 février dernier. Il a été recommandé aux prières des Miquelonais au prône de la messe du dimanche, 2 mars.

Projets de travaux. — Dans sa réunion du 28 février, le Conseil municipal a envisagé l'exécution prochaine de travaux importants, et a voté à cette fin 35.000 fr. pour la construction d'un magasin dépôt pour les marchandises près de la cale ; 8.000 fr. pour établir un pont sur la route de l'Anse ; 4.000 fr. pour amorcer une route vers le chemin dit « des Rosés ». D'autre part, d'accord avec le Conseil de Fabrique, il a décidé de remplacer la cloche fêlée. Cette-ci a été descendue de la tour le 11 mars pour retourner à la fonderie de Cornille-Hovard, Villedieu [Manche]; et cette même usine la remplacera par deux autres cloches.

Livraison de morue. — Elle devait avoir lieu le dimanche 16 mars, le vapeur annoncé par l'acheteur, M. Lake, s'étant annoncé pour ce jour. La 1^{re} messe avait été fixée à 6 h. 1/2, au lieu de 8 h. ; mais le vapeur n'est pas venu... Pour quand sera-ce? Ces retards ne sont pas sans causer de grands préjudices à plusieurs pêcheurs Miquelonais.



DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

Leon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS
DIFFUSEURS
PIÈCES DÉTACHÉES
DUCRETET - PATHÉ
RADIO L. L. - VITUS
POSTES DE RADIO

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Romcière



VOYAGEURS POUR LA FRANCE

Passez sur les Transatlantiques de la Ligne CUNARD. Vous aurez pour des prix modérés une traversée très agréable, soit dans la classe cabine, soit dans la classe touriste. Départ tous les vendredis de Montréal ou de Québec, directement pour Le Havre.

**PRIX des passages : A partir de 107 dollars,
toutes taxes comprises.**

A partir du mois de Décembre, les départs auront lieu de Halifax, ce qui sera d'une grande utilité aux voyageurs partant de Saint-Pierre.

On peut consulter les plans des paquebots et retenir ses places chez les soussignés.
Agents de la Ligne CUNARD pour Saint-Pierre et Miquelon.

G. LANDRY & Cie.

Pour les **Mamans** soucieuses de la **Santé de leurs Petits**.

Le Graminol

est l'**Aliment**, supérieur aux phosphates végétaux, qui convient le mieux aux enfants en bas âge.

Demandez-le, ainsi que les **Farines de Blé, Orge, Avoine, Riz** et le **Supercao**, suraliment végétal,

Chez Mme Vve A. PATUREL, à Saint-Pierre.

PENSION DE FAMILLE, à St-Pierre

CHAMBRES GARNIES A LOUER

Mmes LEROUX-COSTE

A vendre, tout de suite, pour cause de départ, une Maison, avec 800 mq de terrain, sise route de l'Anse à Ravenel.

S'adresser à **Mme Vve Dominique Daguerre**.

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legravillais,**AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co.Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.**Folquet Frères**

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÉCHERIES DE FRANCEAgence de St-Pierre
Commissions — Consignations-Denrées
Vins et Spiritueux**ALBERT BRIAND**Rue de la Poudrière.
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.**C. P. Chartier et Cie,**Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.**Farines**

Demandez la marque

« Royal Household »
Dépot chez **H.-A. PATUREL**Représentant
The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal**P. Le Tiec**Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail**Julien MORAZE**

Quai de la Roncière

Armement - Commission - Consignation - Alimentation

Liqueurs - Confections - Chaussures

Fournitures en tous genres

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : V^e Cliquot - Ponsardin, ReimsVins fins : Roseheen et C^e, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues. Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial ».

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L. A.

Magasin de détail. Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie - Charcuterie - Légumes -
Oeufs, etc. - Fournisseur des navires.

Auguste DÉRQUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A Vendre :

Un Moteur Marque NOX
S'adresser à M. Edmond Goaziou

A Louer

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Léguines
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei Bastia
le seul véritable

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



LA BANQUE CANADIENNE

de Commerce

Siège social : TORONTO

Bilan de l'Exercice finissant le 30 Novembre 1929

PASSIF

ENVERS LE PUBLIC :

	DOLLARS
Billets de la banque en circulation	35,026,037. 83
Dépôts ne portant pas intérêt	142,093,081. 33
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accru à date . . .	421,247,469. 46
Balances dues à d'autres banques au Canada	1,253,192. 11
Balances dues à des banques et correspondants dans les Etats-Unis, le Royaume-Uni et dans les pays étrangers	72,697,980. 07
Avances conformément à la loi	25,000,000. 00
Billets payables	9,007,563. 70
Lettres de crédit en souffrance	33,640,677. 02
	<hr/> 739,966,001. 52

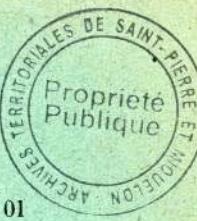
ENVERS LES ACTIONNAIRES :

Dividendes non versés	6,503. 62
Dividendes N° 171 et boni payable le 1 ^{er} décembre	1,182,163. 46
Capital versé	29,798,010. 00
Fonds de réserve	29,798,010. 00
Balances des profits au compte profits et pertes	475,119. 42
	<hr/> 60,071,139.42
	801,225,808. 02

ACTIF

DOLLARS

Monnaie or et argent en caisse	24,890,816. 76
Or déposé à la Réserve centrale	8,000,000. 00
Billets du Gouvernement en caisse	41,997,337. 25
Billets du Gouvernement en dépôt à la réserve centrale d'or	<hr/> 2,000,000. 00
	76,888,154.01



REPORT : 76,888,154. 01

Billets d'autres banques	2,261,280. 00
Monnaie des Etats-Unis et d'autres pays étrangers .	873,368. 97
Chèques sur d'autres banques	22,278,740. 01
Soldes à recevoir d'autres banques du Canada .	16. 01
Soldes à recevoir de banques et correspondants	
de l'étranger	32,212,156. 50
	57,625,561. 49
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, évaluation conforme au cours du marché	49,972,247. 77
Effets publics anglais, coloniaux et autres, et obligations de municipalités canadiennes, sans dépasser la valeur courante .	17,252,139. 77
Obligations de chemins de fer et autres, débentures et actions au cours du marché	9,573,826. 90
Prêts à vue et à courte échéance (n'excédant pas 30 jours) faits au Canada, sur obligations, actions, débentures et autres valeurs offrant des garanties suffisantes . . .	55,018,137. 99
Prêts à vue et à courte échéance (n'excédant pas 30 jours) en dehors du Canada, sur obligations, actions, débentures et autres valeurs offrant des garanties suffisantes . .	105,018,914. 69
Dépôt au ministère des Finances pour le Fonds de Circulation.	1,250,000. 00
	372,598,982. 62
Autres prêts courants et escomptes au Canada (moins rabais sur l'intérêt) ample provision étant faite des créances mauvaises et précaires	341,958,868. 42
Autres prêts courants et escomptes en dehors du Canada (moins rabais sur l'intérêt) ample provision étant faite des créances mauvaises et précaires	27,489,667. 04
Dettes des clients d'après lettres de crédit tel que déjà mentionné	33,640,677. 02
Prêts non courants [après provision de pertes]	2,032,062. 71
Immeubles autres que ceux de la Banque	1,868,073. 99
Hypothèque sur immeubles vendus par la Banque	2,025,560. 34
Immeubles de la Banque, à pas plus que le coût, moins montants déduits	14,917,828. 64
Actions de et prêts à des compagnies en fiducie	4,385,159. 34
Autres biens non spécifiés	308,927. 90
	DOLLARS 801,225,808. 02

W. T. WHITE, Vice-Président.

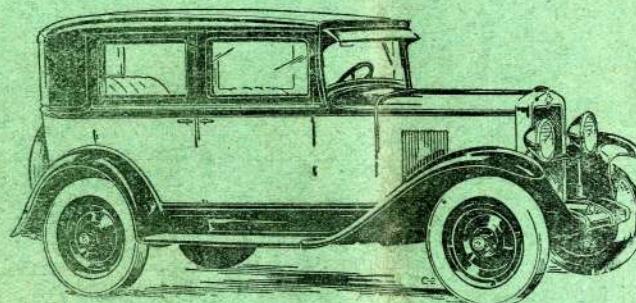
S. H. LOGAN, Gérant général

CHEVROLET

Six Cylindres

GRACIEUSE SILHOUETTE

≈ Carrosserie Spacieuse ≈ ≈ Confort des Sièges ≈



LA SEDAN CLUB

Tons

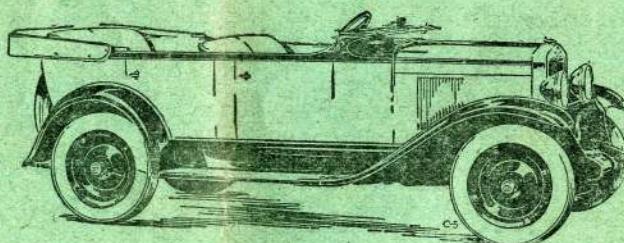
RAVISSANTS

des

GARNITURES

≈ - ≈

Lignes
élancées
et
fuyantes



LE PHAÉTON

La CHEVROLET 1930

répond à toutes ces exigences pour un PRIX TRÈS ABORDABLE